

Votre profil :
Votre situation : Travailleur
Pays de travail : France
Pays de "détachement" : Non
Pays de résidence : Luxembourg
Pays des soins : Luxembourg

VOTRE SITUATION

Etant donné que vous travaillez en France, vous payez vos cotisations en France et êtes donc un assuré Français.

Etant donné que vous résidez au Luxembourg, à condition d'y retourner au moins une fois par semaine, vous êtes un travailleur frontalier.

Vous êtes inscrit auprès Caisse Nationale de Santé (CNS).

VOS DROITS

En tant que travailleur frontalier résidant au Luxembourg, vous et vos personnes à charge pouvez vous faire soigner en Luxembourg.

Vous avez le libre choix du médecin, du dentiste ou de l'hôpital.

LES FORMALITES A ACCOMPLIR

Vous devez vous affilier auprès d'une Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). La Caisse Primaire d'Assurance Maladie remplit les mêmes fonctions que la caisse de maladie luxembourgeoise.

Demandez à votre Caisse Primaire un formulaire S 1 destiné à votre caisse de maladie luxembourgeoise.

Pour vous faire rembourser, vous devez présenter vos feuilles de soins à votre caisse de maladie luxembourgeoise qui procède au remboursement sur base des tarifs luxembourgeois et impute la dépense à la France.

Pour plus d'informations, contactez votre CPAM ou Caisse Nationale de Santé (CNS).

TR-F-11
Votre profil :
Votre situation : Travailleur
Pays de travail : France
Pays de "détachement" : Non
Pays de résidence : Luxembourg
Pays des soins : Luxembourg